

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2007

CONCURRENCE AU SERVICE DES CONSOMMATEURS - (n° 351)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 170 Rect.

présenté par
M. Raison

ARTICLE 12

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« ainsi qu'au »

les mots :

« et dans le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.